



Revente sur internet

Par **Lounidou**, le **06/12/2020** à **06:45**

Bonjour,rnrnJe souhaite ouvrir une boutique en ligne de revente d'objets de brocante, tout cela avec un statut d'auto entrepreneur. J'aurais aimé savoir si je peux les modifier ou les embellir. Je pense par contre que si je veux faire de la création d'objet (meuble en bois, petite décoration en bois...) je dois déclarer un métier ? Dans un premier temps je souhaiterais juste embellir les produits, bon nettoyage, coup de peinture... je pense que cela est possible, mais je préfère avoir une réponse claire.rnrnMerci de votre réponse, cordialement.

Par **Visiteur**, le **06/12/2020** à **12:09**

BonjourrnrnOui, vous devez déclarer un métier en tant qu'auto-entrepreneurrnrn
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23207>rnrn
<https://www.insee.fr/fr/information/1972060>

Par **Visiteur**, le **06/12/2020** à **21:33**

SUITE ICIrnrnhttps://www.experatoo.com/travail/merci-de-votre-reponse_167338_1.htm

Par **avocat-mûr**, le **07/12/2020** à **10:41**

Bonjour,rnrnIl est possible de se déclarer comme micro-entreprise, non ? afin d'avoir des

charges plus minimales, surtout si vous n'embauchez personne pour commencer.rnrnBonne continuation

Par **morobar**, le **07/12/2020** à **11:23**

Bonjour,rnrn[quote]rnJe souhaite ouvrir une boutique en ligne de revente d'objets de brocanternrn[/quote]rnCette activité recouvre un champ important et la perception d'une "brocante" n'est pas la même selon les acheteurs.rnrnIl ne faut pas oublier que certaines exportations sont réglementées y compris dans les objets chinois.rnrnEnfin attention au recel de marchandise, ce genre de site internet étant particulièrement commode pour l'écoulement d'objets volés.

Par **itsfriday**, le **21/12/2020** à **08:48**

Bonjour,rnrnLe statut d'auto entrepreneur peut en effet vous aider à débiter dans votre projet sans trop de frais le temps que la machine soit lancée et, comme il est noté plus haut, il faut aussi vous rapprocher de la chambre de commerce/industrie ou chambre d'artisanat. Ces derniers proposent également des formations d'ordre juridique si cela peut vous aider dans un premier temps. J'avais fait appel à eux pour ouvrir mon site e-commerce l'année dernière et comme je n'avais pas de fond j'avais également fait un petit prêt auprès d'une banque en ligne comme ici (supprimé, pas de PUB) afin de gagner du temps dans mes démarches... cela m'avait aidé pour commencer avec quelques ressources. J'avais été très bien entouré et suivi par la chambre de commerce et un réseau d'entrepreneur que j'avais trouvé dans ma ville, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide car nous sommes nombreux dans cette situation et tous les retours d'expériences sont bons à prendre.rnrnBon courage à vous.

Par **Pierrebohin**, le **22/12/2020** à **05:49**

Bonjour,rnrnJe suis dans le même cas que vous, je démarre mon micro entreprise dans l'artisanat. J'ai sollicité l'aide d'un [conseiller juridique](#) pour m'orienter sur le statut qui me correspond.